



PREFECTURE DE LA CORREZE

# Recueil spécial des actes administratifs

## N°2010-11/SP du 18 mars 2010

—

liste par établissement ou par organisme des premières formations  
technologique et professionnelles ouvrant droit à recevoir des fonds en  
provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2010 région Limousin

—

Document certifié conforme, édité par la préfecture de la Corrèze

Directeur de la publication : Eric Cluzeau, Secrétaire Général

Conception et impression : Mission de coordination interministérielle

Dépôt légal :1945 – n°ISSN : 0992-9444

---

Ce recueil ne comporte que des extraits d'arrêtés. Les arrêtés originaux peuvent être consultés dans leur intégralité aux guichets de la préfecture de Tulle.

---

Consultez le site internet des services de l'Etat : [www.correze.pref.gouv.fr](http://www.correze.pref.gouv.fr)  
Courriel : [prefecture.tulle@correze.pref.gouv.fr](mailto:prefecture.tulle@correze.pref.gouv.fr)

---

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA CORREZE  
2010-12/SP - Recueil spécial du 18 mars 2010**

**Sommaire**

**1    Préfecture de la région Limousin..... 2**

    2010-03-0200- arrêté préfectoral n° 09-431 portant publication de la liste par établissement ou par organisme des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2010 région Limousin (AP du 30 décembre 2009)..... 2

    2010-03-0201- arrêté préfectoral n° 10-55 modifiant l'arrêté préfectoral n° 09-431 du 30 décembre 2009, portant publication de la liste par établissement ou par organisme des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2010 région Limousin (AP du 4 mars 2010).  
    ..... 2

## 1 Préfecture de la région Limousin

**2010-03-0200- arrêté préfectoral n° 09-431 portant publication de la liste par établissement ou par organisme des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2010 région Limousin (AP du 30 décembre 2009).**

Le préfet de la région Limousin,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,  
.....

Arrête :

**Art. 1.-** La liste par établissement ou par organisme des premières formations technologiques et professionnelles, ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2010, est fixée dans les tableaux annexés au présent arrêté.

Article d'exécution.

Limoges, le 30 décembre 2009

Evelyne Ratte

**2010-03-0201- arrêté préfectoral n° 10-55 modifiant l'arrêté préfectoral n° 09-431 du 30 décembre 2009, portant publication de la liste par établissement ou par organisme des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2010 région Limousin (AP du 4 mars 2010).**

Le préfet de la région Limousin,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,  
.....

Arrête :

**Art. 1.-** La liste par établissement ou par organisme des premières formations technologiques et professionnelles, ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour l'année 2010, est fixée dans les tableaux annexés au présent arrêté.

Elle se substitue à la liste annexée à l'arrêté préfectoral n°09-431 du 30 décembre 2009.

Article d'exécution.

Limoges, le 4 mars 2010

Evelyne Ratte

-----

ANNEXE

Le tableau annexé au présent arrêté est un document pdf visible sur le site internet.